



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat Général

JL/cr

Paris, le 3 septembre 2003

Monsieur Bernard MACCARIO
Sous direction de la DESCO
Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation
nationale et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Directeur,

Nous souhaitons faire quelques remarques sur les documents d'application de l'EPS à l'école primaire qui sont en ligne sur le site du Ministère.

Tout d'abord des remarques sur leur contenu (sans revenir sur les critiques que nous avons formulées au moment de la consultation sur les programmes) :

Pour le cycle 2, excepté quelques difficultés de lisibilité dues à des redites et des passages importants « coupés-collés » des programmes, les documents d'application peuvent jouer leur rôle d'aide à la conception et programmation de l'EPS. Les compétences spécifiques sont précises et constituent des repères pour les enseignants (exemple : nager 15 mètres en natation, courir longtemps 6 à 12 minutes, etc.). Les compétences dites générales sont illustrées de manière concrète (exemple : *aller en grande profondeur et rester suffisamment longtemps pour ramasser des objets immergés et les remonter à la surface*).

En ce qui concerne le cycle 3, notre appréciation est totalement différente. Les documents d'application sont ceux qui avaient été proposés avant la consultation sur les programmes, l'intitulé même n'ayant pas changé.

Ce qui a pour conséquence des contradictions entre programmes et documents d'application, ainsi que des incohérences entre les programmes C1 - C2 - C3.

Exemples :

- courir longtemps : 8 à 15 minutes (programmes) deviennent 5 à 12 minutes dans les documents d'application (le temps minimum étant inférieur à celui du C2) ;
- la natation disparaît totalement des documents d'application du C3 ;
- en ce qui concerne le lancer le plus loin possible, la contrainte (très importante) de la zone d'élan, présente dans les programmes, disparaît des documents d'application.

En ce qui concerne la durée des cycles, le programme recommande 10 à 15 séances alors que les documents d'application en restent à 5 ou 6 séances.

A cela s'ajoute des catégorisations différentes entre programmes et documents d'accompagnement (« *s'adapter à différents milieux* » se transforme en « *se déplacer dans un milieu* », ce qui limite singulièrement les problèmes posés au C3) et une

confusion compétences spécifiques / compétences générales (les mêmes compétences figurent dans les deux catégories) qui, au bout du compte, rendent ce document inutile.

A la première lecture du cycle 1, ce qui saute aux yeux, c'est que « c'est écrit gros » (!) comme s'il y avait moins d'acquisitions en maternelle...

Nous pointons ici aussi quelques incohérences :

- dans la compétence dite « coopérer et s'opposer individuellement et collectivement », l'exemple des jeux de raquette est risible : « *en maternelle, ces jeux seront abordés essentiellement par une pratique individuelle de manipulation de raquette /balle légère pour se familiariser avec la production et l'appréciation de trajectoires (face à un mur par exemple)* » !. N'importe quel étudiant passant le concours douterait du rapport entre la compétence visée et l'exemple donné !

- le document nous rappelle qu'il faut du temps pour stabiliser les apprentissages. Mais dans le chapitre « conseil pour une programmation », le calcul proposé nous amène au mieux à faire 6 ou 7 séances pour une même activité (une séance par semaine pendant un demi trimestre ; il est même de réduire la durée si l'on fait la même activité deux séances par semaine), ce qui est bien peu pour de réels apprentissages en maternelle. Les rédacteurs semblent le savoir puisque, dans l'exemple des activités gymniques, ils proposent des modules de 14 séances. Il sera cependant difficile pour les enseignant(e)s de savoir ce qu'ils doivent faire.

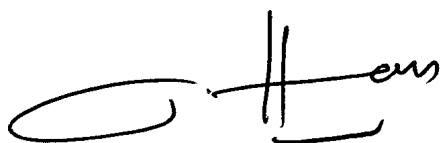
Des remarques sur la procédure :

Les textes sont affichés sur le site comme des *projets*, mais les abonnés à Eduscol ont reçu depuis le 8 juillet 2003, une lettre les informant que « les documents d'application de l'EPS sont en ligne ». (actu.eduscol@ldif.education.gouv.fr)

Quel est réellement le statut de ces textes? A partir de quand et sur quels critères seront-ils officialisés ? Y a t'il consultation sur ces textes ?

L'ensemble de nos remarques nous amènent à demander, d'une part, le retrait du texte sur le C3 datant d'avant la consultation et l'ouverture d'une discussion permettant de relever les incohérences entre programmes et documents d'application dans le but de publier assez rapidement des textes utiles aux enseignant(e)s.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sentiments respectueux.



Jean LAFONTAN
Secrétaire général



Claire PONTAIS
Responsable nationale